



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DEUX NOUVELLES MESURES POUR FAIRE FACE À LA COVID-19 Caen, le 29/12/2021

Le port du masque est rendu obligatoire aux abords des écoles.
Les bars et restaurants devront fermer à 2h du matin durant la nuit de la Saint-Sylvestre.

Face à la progression de l'épidémie de COVID-19, plus limitée qu'au niveau national mais néanmoins importante (avec un taux d'incidence dépassant désormais les 400 cas pour 100 000 habitants), le préfet du Calvados a adopté par arrêté les mesures suivantes :

- en complément des zones fortement fréquentées où il a déjà été imposé en concertation avec les élus locaux, le port d'un masque de protection est rendu obligatoire aux abords des écoles dans toutes les communes du Calvados à partir du lundi 3 janvier ;
- par dérogation au régime habituel, les bars et restaurants devront fermer au plus tard à 2h du matin durant la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier.

Pour la sécurité de tous, il est rappelé que le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale est primordial pour se protéger et protéger les autres.

Cabinet

Tél. : 02 31 30 64 00
Mél. : pref-presse@calvados.gouv.fr
<http://www.calvados.gouv.fr/>